



L'intérim reste concentré dans l'industrie mais tend à se diffuser dans les services

En Ile-de-France, le recours à l'emploi intérimaire est moins fréquent qu'en province. En effet, les secteurs les plus utilisateurs, l'industrie automobile, le transport et la construction, sont moins présents dans la région. Excepté pour le secteur du transport, ils recourent également moins à l'intérim. De l'essor de l'intérim au cours des dix dernières années ont émergé de nouvelles tendances. L'utilisation de l'intérim s'intensifie dans les secteurs habituellement utilisateurs, mais s'étend à d'autres comme les services. Les emplois intérimaires se diffusent pour de nouvelles catégories de personnes, notamment plus âgées, et dans de nouveaux territoires, en particulier en grande couronne.

Claire DECONDÉ, Insee Ile-de-France
Cyril SAUGNAC, DRTEFP Ile-de-France

En 2007, plus de 3 430 000 missions d'intérim ont été réalisées en Ile-de-France. Cela représente 113 500 équivalents emplois temps plein (EETP) pour 4,2 millions de salariés (⇒ Définitions et ⇒ L'intérim : une variable d'ajustement entre l'offre et la demande d'emploi).

Plus de la moitié (60 %) des journées d'intérim est effectuée dans six secteurs d'activité ❶. Les transports, la construction et l'industrie automobile ont les taux de recours les plus élevés. Les services opérationnels, le conseil et assistance et le commerce de gros représentent un grand nombre de missions, compte tenu de leur poids économique important dans la région mais leur taux de recours à l'intérim est relativement faible.

Un recours à l'intérim moins fréquent en Ile-de-France

L'utilisation de l'intérim en Ile-de-France est moins fréquente qu'au niveau

national (taux de recours de 2,8 % contre 3,6 %). En effet, le secteur industriel, qui fait beaucoup appel à l'intérim, est moins présent dans la région. Le ter-

tiaire, prépondérant en Ile-de-France, utilise surtout des contrats à durée déterminée. Quel que soit le secteur, le taux de recours à l'intérim est également un

L'intérim : une variable d'ajustement entre l'offre et la demande d'emploi

L'intérim est l'un des moyens dont disposent les entreprises pour adapter leurs besoins en ressources humaines aux évolutions rapides de leur activité.

Autorisé par la loi à compter de 1973, le travail temporaire, ou intérim, donne lieu à un contrat de travail strictement défini.

Article 124-2 du code du travail : « Le contrat de travail temporaire, quel que soit son motif, ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise utilisatrice. Un utilisateur ne peut faire appel aux salariés des entreprises de travail temporaire [...] que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire dénommée mission ».

Seules les agences d'intérim, ou entreprises de travail temporaire, sont autorisées à employer des salariés intérimaires. Le travail temporaire implique donc une relation triangulaire entre l'agence d'intérim, l'intérimaire et l'entreprise utilisatrice où l'intérimaire effectue sa mission.

Certains secteurs d'activité, selon la situation du marché du travail, privilégient l'intérim, quand d'autres recourent davantage aux embauches en contrat à durée déterminée ou d'autres encore à des heures supplémentaires. L'intérim n'a pas pour vocation de pourvoir durablement des emplois liés à l'activité permanente de l'entreprise. Il est principalement utilisé pour des motifs ponctuels : remplacer un salarié absent, répondre à un accroissement inhabituel de l'activité, réaliser des travaux temporaires.

Définitions

Chaque mois, depuis janvier 1995, l'Unedic fait parvenir à la Dares le fichier des missions déclarées par les agences d'intérim. On considère dans cette publication les missions réalisées dans les établissements de la région, quelle que soit la localisation de l'établissement de travail temporaire.

Contrats conclus (au cours d'une période) : missions dont la date de début appartient à la période considérée.

Equivalents emplois à temps plein (au cours d'une période) : rapport du volume de travail effectué par les intérimaires à celui effectué par une personne à temps plein. Sur l'année, **45 semaines** de travail sont retenues pour le calcul de cet indicateur.

Taux de recours : rapport du nombre des intérimaires en EETP à l'emploi salarié en fin d'année.

Source Unedic : ensemble des personnes qui cotisent aux Assedic, soit l'ensemble du secteur privé hors secteurs agricoles et para-agricoles. Sont également exclus du champ, les employés de maison et les intermittents du spectacle.

peu plus faible en Ile-de-France. Le transport constitue une exception : les entreprises franciliennes utilisent nettement plus l'intérim que dans les autres régions.

Les différents motifs d'utilisation de l'intérim selon les secteurs se reflètent dans la durée des missions. Dans l'industrie automobile, des missions longues permettent de faire face aux à-coups de la production. Dans l'hôtellerie restaura-

tion des missions très courtes servent à remplacer des salariés absents.


Les secteurs utilisateurs recourent à des intérimaires qui sont souvent de jeunes hommes, sur des postes d'ouvriers. Les emplois intérimaires sont peu qualifiés : un intérimaire sur deux est ouvrier, un sur quatre est employé. Les métiers les plus représentés en 2007 sont les ouvriers non qualifiés de type industriel et les employés administratifs.

La moitié des missions d'intérim est assurée par des moins de 30 ans. Mais la répartition par âge varie selon les secteurs. Dans l'industrie automobile, les intérimaires sont très jeunes : un tiers a moins de 25 ans. Dans la construction, près des trois quarts d'entre eux ont plus de 30 ans. Tous secteurs confondus, la part des femmes ne dépasse pas 32 %.

Le recours à l'intérim est plus fréquent en grande couronne, malgré une forte implantation des agences à Paris

Rapportée au nombre d'emplois salariés, l'utilisation de l'intérim est plus fréquente en grande couronne qu'en petite couronne. En grande couronne, les taux de recours varient de 4,2 % en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise à 3,5 % dans les Yvelines. En effet, les activités utilisant le plus l'intérim y sont mieux représentées (industrie en Seine-et-Marne, construction en

Essonne, construction automobile dans les Yvelines).

La région Ile-de-France compte 1 760 agences d'intérim au 1^{er} janvier 2007, soit 20 % des agences métropolitaines . Cette proportion n'est pas particulièrement élevée puisque les établissements franciliens représentent 23 % des établissements de métropole. Cette plus faible proportion d'agences de travail temporaire en Ile-de-France s'explique probablement par la moindre utilisation de l'intérim dans la région.

Cependant, l'activité économique et l'emploi sont très concentrés à Paris et dans les Hauts-de-Seine, ce qui conduit à une forte présence de l'intérim dans ces deux départements. En effet, ils rassemblent à eux seuls le tiers des journées d'intérim réalisées. En outre, la moitié des agences franciliennes est située dans la capitale. Les sièges des entreprises de travail temporaire sont très présents à Paris (deux sièges franciliens sur trois), ainsi que ceux des autres secteurs d'activité (43 %). La proximité des sièges des entreprises de travail temporaire et des sièges des secteurs utilisateurs de l'intérim favorise les contrats à grande échelle.

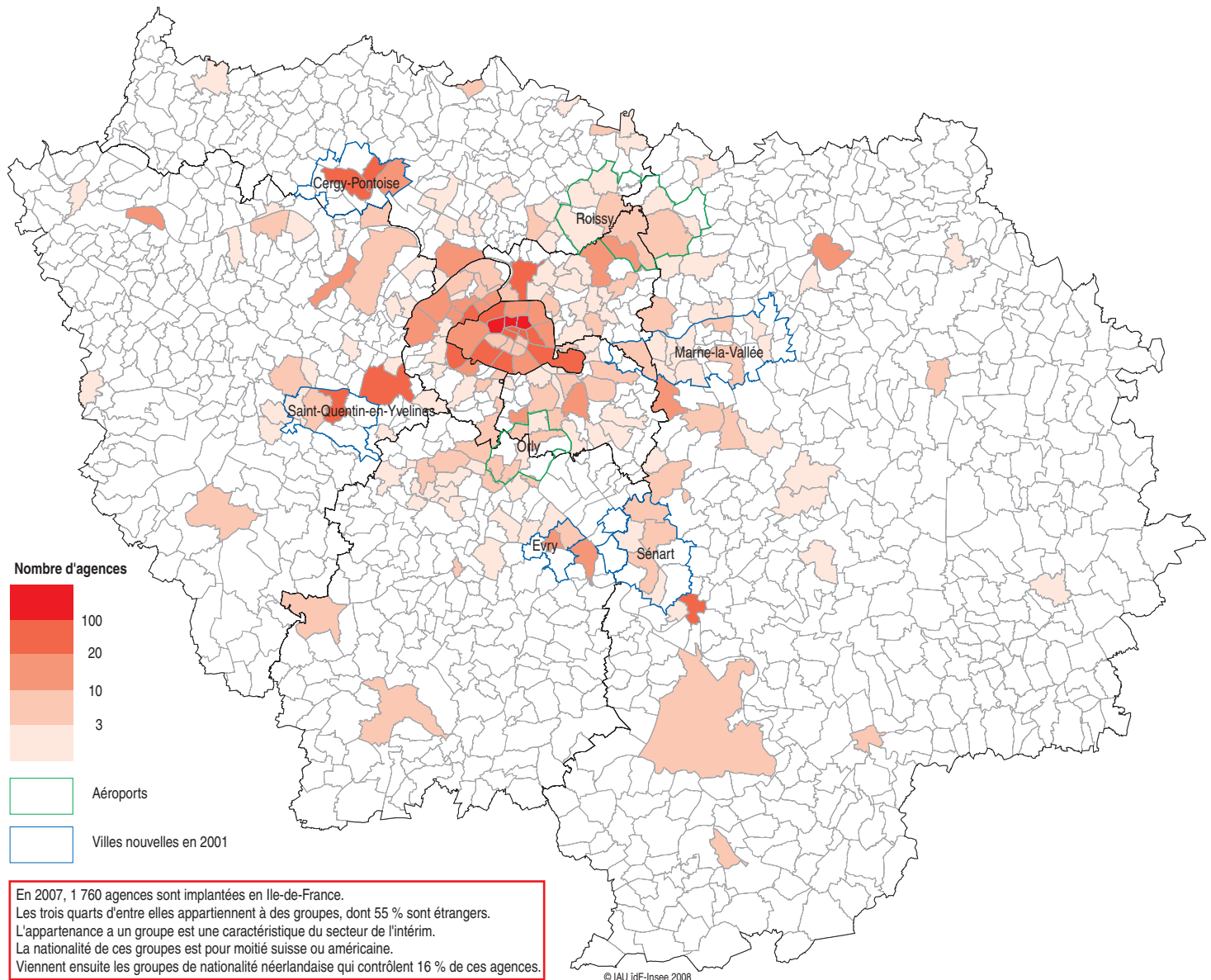
L'emploi intérimaire s'est fortement développé, surtout de 1995 à 2001

De 1995 à 2007, le taux de recours à l'intérim a nettement augmenté, passant

Un recours à l'intérim plus important dans les transports, l'industrie automobile et la construction

Principaux secteurs utilisateurs de l'intérim en Ile-de-France	Nombre de contrats conclus en 2007	Evolution par rapport à 1995 (en %)	Nombre d'intérimaires (ETP) en 2007	Evolution par rapport à 1995 (en %)	Durée moyenne des missions en 1995	Durée moyenne des missions en 2007	Taux de recours en 1995 (en %)	Taux de recours en 2007 (en %)
Ile-de-France	3 434 000	156	113 600	112	10,8	8,9	1,5	2,8
Construction	334 500	212	19 600	244	14,3	15,8	2,1	7,4
Transports	619 700	504	15 000	403	7,8	6,5	2,2	8,4
Conseil et assistance	293 100	420	11 500	317	13,2	10,6	0,7	1,8
Commerce de gros	236 500	211	8 900	228	9,6	10,2	0,9	2,9
Services opérationnels	417 100	437	8 700	239	8,9	5,6	0,8	1,8
Industrie automobile	35 700	235	4 600	324	27,5	34,8	1,8	7,6
Commerce de détail, réparations	203 300	362	4 000	329	5,7	5,3	0,3	1,2
Activités financières	32 800	3	3 500	179	10,6	28,8	0,5	1,4
Hôtels et restaurants	309 400	156	3 400	- 23	9,8	3,0	2,3	1,3
Industries agricoles et alimentaires	105 000	296	2 500	172	9,4	6,4	1,5	4,7
Métallurgie et transformation des métaux	42 900	135	2 400	127	15,7	15,1	1,9	6,7
Santé, action sociale	148 500	364	1 600	356	3,0	2,9	0,2	0,7

2 Les agences d'intérim en Ile-de-France : principalement implantées à Paris et dans les Hauts-de-Seine



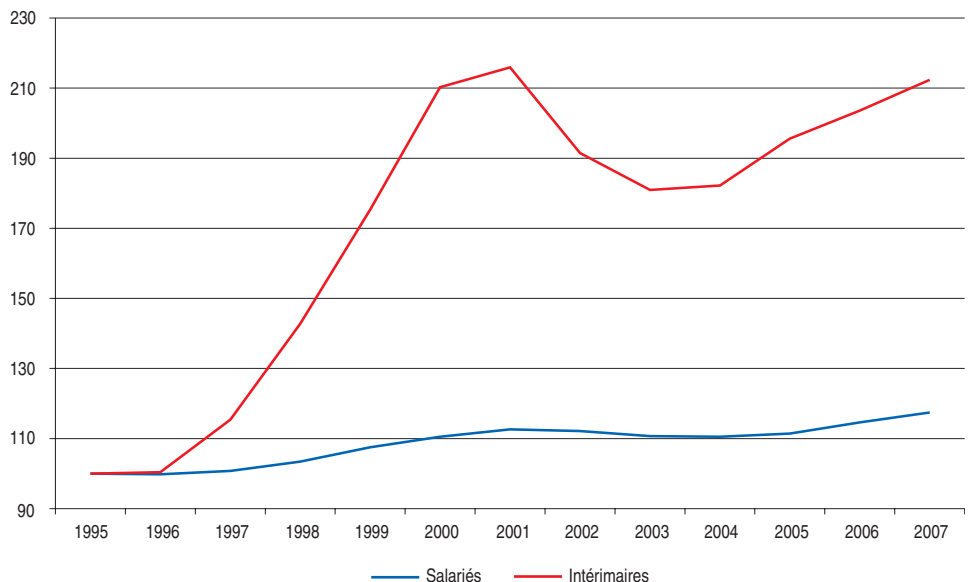
Source : Insee, REE 2007

de 1,5 % à 2,8 %. Cette forte hausse n'a pas été constante. Elle a été surtout sensible entre 1995 et début 2001 (+ 116 % en EETP), à un rythme nettement plus élevé que l'emploi salarié (+ 12,6 %), et en lien avec l'accroissement rapide de l'activité économique **3**.

L'emploi intérimaire a diminué de 2001 à 2003, suite au retournement de conjoncture. La reprise de l'intérim a été sensible depuis 2005 avec l'amélioration de l'activité économique. Mais cette hausse depuis 2005 est plus modérée que celle des années quatre-vingt-dix. Au total, le volume de l'intérim reste, en 2007, légèrement inférieur à ce qu'il était en 2001 alors que les effectifs salariés permanents ont augmenté. Ces évolutions confirment la grande sensibilité de l'intérim à la conjoncture, comme en témoigne le récent retournement à la baisse, signe

3 Une progression de l'intérim plus rapide que celle de l'emploi salarié entre 1995 et 2001

Evolution de l'emploi salarié et de l'emploi intérimaire (base 100 en 1995)



Source : Unedic


des premières répercussions de la crise financière sur l'économie régionale.

Le nombre d'agences d'intérim en Ile-de-France a évolué de la même façon que l'emploi intérimaire. Il a globalement augmenté au cours de la période 1995-2007. Mais, durant la période 2001-2003, son accroissement est moins fort.

L'intérim s'étend dans les services et auprès des salariés plus âgés

Les secteurs d'activité ayant eu le plus recours à l'intérim en 2007 sont globalement les mêmes qu'en 1995. Mais on observe des dynamiques différentes : très forte hausse de l'utilisation dans les transports, la construction, l'industrie automobile et la métallurgie ; abandon progressif de l'intérim pour des missions longues dans l'hôtellerie restauration.

L'utilisation de l'intérim reste modérée dans l'ensemble des activités tertiaires. Le taux de recours a néanmoins progressé régulièrement dans les activités les mieux représentées en Ile-de-France : conseil et assistance, services opérationnels, commerce de gros, commerce de détail.

La diffusion de l'intérim à de nouveaux secteurs s'est accompagnée d'un changement du profil des intérimaires. Les intérimaires âgés sont moins rares. Les moins de 30 ans représentent encore près d'un intérimaire sur deux, mais leur part a un peu diminué. Le nombre des intérimaires âgés de 35 à 50 ans et celui des plus de 50 ans ont augmenté respectivement de 137 % et 247 % entre 1995 et 2007, contre 112 % pour l'ensemble des intérimaires  4. Par ailleurs, la part des femmes, croissante jusqu'en 2001, est en diminution depuis, du fait du net recul de la proportion des missions sur des postes d'employés (une femme intérimaire sur deux est employée).

4 L'intérim a davantage progressé chez les plus de 35 ans

Tranche d'âge des intérimaires	Intérimaires (ETP) en 2007		Evolution 2007/1995 (en %)
	Effectifs	Part (en %)	
Moins de 25 ans	28 000	24,6	98,7
25-29 ans	23 800	21,0	88,6
30-34 ans	16 900	14,9	107,0
35-50 ans	31 500	27,7	137,3
Plus de 50 ans	9 100	8,0	247,5
Indéterminée*	4 300	3,8	n.d.
Total	113 600	100,0	112,4

*intérimaires n'ayant pas déclaré leur âge.

Sources : Dares, Unedic

L'intérim a fortement augmenté dans la grande couronne

Dans les départements de la grande couronne, les secteurs utilisateurs de l'intérim se sont développés. Dans le même temps, le recours à l'intérim s'est intensifié. Il en résulte que les journées d'intérim y ont plus que doublé entre 1995 et 2007.

Mais les évolutions départementales ont été très contrastées, notamment depuis 2001. L'activité intérimaire, en nombre d'emplois (EETP), s'est contractée de 15 % à Paris. Elle a légèrement diminué dans les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne, les Yvelines et la Seine-et-Marne, alors qu'elle s'est accrue de plus de 15 % dans le Val-d'Oise et en Essonne.

La croissance des agences de travail temporaire accompagne celle de l'emploi intérimaire. Dans le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne, le nombre d'agences a plus que doublé. En Essonne, la hausse est plus limitée mais reste importante (+ 67 %). Ces fortes hausses sont, en partie, expliquées par le fait que peu d'agences étaient implantées dans ces trois départements en 1995.

La création d'agences semble s'être adaptée au développement économique

des territoires, comme dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée ou la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Au contraire, la croissance du nombre d'agences d'intérim a été plus faible en petite couronne, en particulier à Paris. En effet, la présence d'agences y était déjà importante et les secteurs d'activité les mieux représentés font moins appel à ce mode de recrutement

Le développement du réseau d'agences en province est plus rapide qu'en Ile-de-France. Au niveau national, le nombre d'agences s'est accru de 91 % entre 1995 et 2007 contre 33 % en Ile-de-France. Le poids des agences franciliennes dans l'ensemble des agences de métropole a donc baissé, passant d'un tiers à un cinquième au cours de la période.

Pour en savoir plus

« L'activité intérimaire au 2^e trimestre 2008 », *Bref Ile-de-France*, DRTEFP Ile-de-France, n° 44, octobre 2008.

Domens J. : « L'intérim en 2007 : en forte croissance », *Premières informations - Premières Synthèses*, Dares, n° 36.1, septembre 2008.